

GRUPE	7	FONGICIDE
-------	---	-----------

Fongicide POSTERITY®
une technologie de l'ADEPIDYN®

FONGICIDE

SUSPENSION CONCENTRÉE

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression de la brûlure en plaques et de la moisissure rose des neiges dans le gazon. Pour la suppression de maladies des plantes ornementales d'extérieur, des plantes ornementales de serre et des concombres de serre.

PRINCIPE ACTIF :

Pydiflumetofen 200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035 % OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03% OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0058%, 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,033%, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00078% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00026% OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0010% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00033% à titre des agents de conservation.

AVERTISSEMENT : CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : **33019**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,5 L – 1000 L

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. **NE RIEN** administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.

Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Délai de sécurité après traitement : NE PAS pénétrer ni permettre à quiconque de pénétrer sur les terrains de golf traités jusqu'à ce que le Fongicide POSTERITY® soit sec. Pour toute autre activité après traitement, NE PAS pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des secteurs où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après la pulvérisation. Ces sites comprennent des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des bâtiments publics ou tout autre endroit où le public en général, y compris des enfants, peut être exposé.

NE PAS traiter s'il existe un risque de dérive hors de la zone à traiter. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Le port de gants n'est pas requis pendant l'application lorsque l'opérateur se trouve dans une cabine fermée.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac, d'aller aux toilettes ou d'utiliser un appareil portatif.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le pydiflumetofen est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. On recommande de ne pas utiliser ce produit de nouveau dans les zones où on a appliqué un produit contenant du pydiflumetofen au cours de la saison précédente.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du Fongicide POSTERITY dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE	7	FONGICIDE
--------	---	-----------

Fongicide POSTERITY®
une technologie de l'ADEPIDYN®

FONGICIDE

SUSPENSION CONCENTRÉE

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression de la brûlure en plaques et de la moisissure rose des neiges dans le gazon. Pour la suppression de maladies des plantes ornementales d'extérieur, des plantes ornementales de serre et des concombres de serre.

PRINCIPE ACTIF :

Pydiflumetofen 200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035 % OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03% OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0058%, 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,033%, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00078% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00026% OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0010% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00033% à titre des agents de conservation.

AVERTISSEMENT : CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : **33019**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

Table des matières

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements généraux	10.1
Équipement de pulvérisation	10.1.1
Application par voie terrestre.....	10.2
Directives relatives au mélange.....	10.2.1
Nettoyage de l'équipement.....	10.2.2
Application avec pulvérisateur à jet porté	10.3
Zones tampons.....	10.4
MODES D'EMPLOI SELON LA CULTURE.....	11.0
Gazon (y compris les terrains de golf et les gazonnières).....	11.1
Plantes ornementales cultivées à l'extérieur (sauf les conifères) et en serre ou dans des environnements protégés (y compris les fleurs coupées).....	11.2
Concombres en serre.....	11.3
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	12.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. **NE RIEN** administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.

Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Délai de sécurité après traitement : NE PAS pénétrer ni permettre à quiconque de pénétrer sur les terrains de golf traités jusqu'à ce que le Fongicide POSTERITY® soit sec. Pour toute autre activité après traitement, NE PAS pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des secteurs où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après la pulvérisation. Ces sites comprennent des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des bâtiments publics ou tout autre endroit où le public en général, y compris des enfants, peut être exposé.

NE PAS traiter s'il existe un risque de dérive hors de la zone à traiter. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Le port de gants n'est pas requis pendant l'application lorsque l'opérateur se trouve dans une cabine fermée.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac, d'aller aux toilettes ou d'utiliser un appareil portatif.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le pydiflumetofen est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. On recommande de ne pas utiliser ce produit de nouveau dans les zones où on a appliqué un produit contenant du pydiflumetofen au cours de la saison précédente.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du Fongicide POSTERITY dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le Fongicide POSTERITY est un fongicide pour la suppression de maladies du gazon et la suppression de maladies des plantes ornementales cultivées à l'extérieur ainsi que des plantes ornementales et des concombres cultivés en serre. Le Fongicide POSTERITY est tout désigné pour la suppression des maladies des plantes. Il se présente sous la forme d'une suspension concentrée et contient 200 g/L de pydiflumetofen. Lire toutes les directives figurant sur l'étiquette avant d'utiliser ce produit. Toutes les applications doivent être effectuées conformément au MODE D'EMPLOI.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1. Renseignements généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ÉVITER que les effluents ou les eaux de ruissellement provenant de serres et de postes de mélange et contenant ce produit ne s'écoulent dans des lacs, des ruisseaux, des étangs ou tout autre plan d'eau.

10.1.1. Équipement de pulvérisation

Une couverture complète est requise pour assurer une suppression efficace des maladies. Pour obtenir une suppression optimale des maladies, utiliser des buses appropriées, un volume d'eau suffisant et une pression assurant une couverture complète et uniforme.

Pour éviter toute dérive du brouillard de pulvérisation, ne pas appliquer lorsque les conditions favorisent la dérive hors cible. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur, car cela pourrait endommager les végétaux.

Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de pulvérisation et son étalonnage, consulter le fabricant du pulvérisateur et les recommandations provinciales.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

10.2. Application par voie terrestre

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

10.2.1. Directives relatives au mélange

Pour préparer la solution à pulvériser, mettre la moitié de la quantité d'eau (eau propre) requise dans le réservoir du pulvérisateur et commencer l'agitation. Verser la quantité requise de Fongicide POSTERITY dans le réservoir et attendre que la dispersion soit complète. Mettre le reste de la quantité d'eau requise pour obtenir la concentration de pulvérisation appropriée. Maintenir l'agitation tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit ou pendant des périodes prolongées. Ne préparer que la quantité de solution requise pour utilisation immédiate. Les pulvérisateurs doivent être étalonnés avant l'application et soigneusement nettoyés immédiatement après l'application. Ne pas utiliser de produits à base de silicone avec Fongicide POSTERITY en raison d'une possible phytotoxicité.

Pour les mélanges en cuve, observer les directives, les précautions et les limites figurant sur les étiquettes des produits d'association.

Afin de déterminer la compatibilité physique du Fongicide POSTERITY avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Dans certains cas, le mélange d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut provoquer certains effets biologiques, notamment une réduction de l'efficacité du produit sur le ravageur ou un accroissement des dommages chez la culture hôte. Pour obtenir plus d'information avant d'effectuer des mélanges de pesticides ou d'engrais qui ne sont pas expressément recommandés sur la présente étiquette, l'utilisateur doit communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). L'utilisateur assume les risques de pertes découlant de l'utilisation de mélanges qui n'apparaissent pas sur la présente étiquette ou qui ne sont pas explicitement recommandés par Syngenta Canada inc.

10.2.2. Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le fongicide POSTERITY, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide POSTERITY sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance toute directive supplémentaire pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.3. Application avec pulvérisateur à jet porté

Application avec pulvérisateur à jet porté : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** diriger le jet au-

dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesurée à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

10.4. Zones tampons

Les traitements localisés à l'aide d'équipement portatif **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, et les terres humides).

Méthode d'application	CULTURES		Zones tampons (mètres) requises pour la protection :		
			des habitats d'eau douce d'une profondeur :		des habitats terrestres
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grande culture	Gazon, plantes ornementales cultivées à l'extérieur		1	1	1
Pulvérisateur à jet porté	Plantes ornementales cultivées à l'extérieur	Premiers stades de croissance	15	1	1
		Derniers stades de croissance	5	1	1

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés dans le mélange et appliquer en utilisant des gouttelettes de la classification (ASABE) la plus grosse indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons pour ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation; pour ce faire, il suffit d'accéder au calculateur zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

11.0 MODES D'EMPLOI SELON LA CULTURE

11.1. Gazon (y compris les terrains de golf et les gazonnières)

Gazon (y compris les terrains de golf et les gazonnières)	
Maladies supprimées à des doses de 2,5 à 5 mL/100 m ² ou de 250 à 500 mL/ha	Brûlure en plaques (<i>Sclerotinia homoeocarpa</i>)
Intervalle entre les traitements	14 à 28 jours
Nombre maximal de traitements par année	4
Maladies supprimées à des doses de 5 à 10 mL/100 m ² ou de 500 à 1000 mL/ha	Moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>)
Intervalle entre les traitements	21 à 28 jours
Nombre maximal de traitements par année	2
Directives relatives à l'application	Pour une suppression optimale, utiliser dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies. Commencer les traitements lorsque les conditions sont favorables à l'infection et avant l'apparition des symptômes de la maladie. Lorsque les conditions sont très favorables à la maladie, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court figurant sur l'étiquette. Pour la suppression d'un vaste éventail de maladies, mélanger ou alterner le Fongicide POSTERITY avec BANNER MAXX®, DACONIL 2787® ou DACONIL® Ultrex. Appliquer dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture complète. De deux à huit litres d'eau par 100 m² (200 à 800 L/ha) sont recommandés. Utiliser des buses AI, XR ou XC de Syngenta. Appliquer après la tonte ou attendre que le produit ait séché complètement avant de tondre. Attendre que le produit soit complètement sec avant d'irriguer la zone traitée. NE PAS appliquer plus de 20 mL de produit/100 m²/année (2 000 mL de produit/ha/année; 400 g de m.a./ha/année) sur le gazon. Après 2 traitements consécutifs, passer à un fongicide n'appartenant pas au groupe 7. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.

11.2. Plantes ornementales cultivées à l'extérieur (sauf les conifères) et en serre ou dans des environnements protégés (y compris les fleurs coupées)

PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR (sauf les conifères) ET EN SERRE OU DANS DES ENVIRONNEMENTS PROTÉGÉS (y compris les fleurs coupées)	
Maladies supprimées à des doses de 25 à 50 mL/100 L	Blanc (<i>Oidium longipes</i> , <i>Podosphaera xanthii</i> , <i>Sphaerotheca pannosa</i>)
Maladies supprimées à des doses de 50 à 75 mL/100 L	Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>) *Utiliser seulement la dose la plus faible pour traiter les fleurs coupées cultivées en serre. Utiliser seulement lorsque l'incidence de la maladie est de faible à modérée.
Intervalle entre les traitements	7 à 14 jours
Nombre maximal de traitements par année	Ne pas appliquer plus d'une fois par année sur des fleurs coupées cultivées en serre. Ne pas dépasser 2 000 mL de produit/ha/année (400 g de m.a./ha) sur les plantes ornementales cultivées à l'extérieur. Ne pas dépasser 2 000 mL de produit/ha/année (400 g de m.a./ha) par serre.
Directives relatives à l'application	Commencer les traitements avant le développement de la maladie ou dès les premiers symptômes de la maladie. Si les conditions sont favorables au développement de la maladie, traiter de nouveau au bout de 7 à 14 jours. Lorsque les conditions sont de favorables à très favorables à la maladie, utiliser la dose la plus élevée figurant sur l'étiquette. Volume d'eau recommandé de 200 à 1 500 L/ha. Ne pas dépasser 1 000 mL de produit/ha (200 g de m.a./ha) par application. Après 2 traitements consécutifs, passer à un fongicide n'appartenant pas au groupe 7. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance. La sécurité de ce produit pour les végétaux s'est révélée acceptable pour de nombreuses cultures; toutefois, certaines espèces et variétés n'ont pas été vérifiées sous toutes les conditions. Il est recommandé de procéder à l'essai du Fongicide POSTERITY sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'une réaction phytotoxique n'aura lieu.

11.3. Concombres de serre

CONCOMBRES DE SERRE	
Maladies supprimées à des doses de 25 à 50 mL/100 L	Blanc (<i>Sphaerotheca fuliginea</i> et <i>Erysiphe cichoracearum</i>) Chancre gommeux (<i>Didymella bryoniae</i>)
Maladies supprimées à une dose de 50 mL/100 L	Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)
Intervalle entre les traitements	7 à 14 jours
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	0 jour
Nombre maximal de traitements par année	2 traitements par cycle de culture
Directives relatives à l'application	Commencer les traitements avant le développement de la maladie ou dès les premiers symptômes de la maladie. Si les conditions sont favorables au développement de la maladie, traiter de nouveau au bout de 7 à 14 jours. Lorsque les conditions sont de favorables à très favorables à la maladie, utiliser la dose la plus élevée figurant sur l'étiquette. Le volume d'eau recommandé est de 400 à 1000 L/ha. Après 2 traitements consécutifs, passer à un fongicide n'appartenant pas au groupe 7. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance. La sécurité de ce produit s'est révélée acceptable pour de nombreux végétaux; toutefois, certaines variétés de concombres n'ont pas été vérifiées sous toutes les conditions. Il est recommandé de procéder à l'essai du Fongicide POSTERITY sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'une réaction phytotoxique n'aura lieu. NE PAS utiliser plus de 500 litres de bouillie à hectare. Le Fongicide POSTERITY ne peut être utilisé que lorsque les plantes sont à un stade de croissance où une couverture complète peut être obtenue avec un volume de bouillie maximal de 500 L/ha. NE PAS appliquer sur des concombres destinés à être repiqués dans les champs.

12.0 RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Fongicide POSTERITY, contient un fongicide du groupe 7 de la catégorie des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase [SDHI]. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au pydiflumetofen et aux autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs ou dans les mêmes serres. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé d'appliquer des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le pydiflumetofen ou les autres fongicides du groupe 7 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs, sauf indication contraire dans la section portant sur la culture.

NE PAS appliquer à des doses plus faibles que celles qui sont recommandées sur l'étiquette.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène cible si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Aviser Syngenta Canada Inc. en cas de doute sur la sensibilité de l'agent pathogène au Fongicide POSTERITY.

Lorsque l'infestation continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent et pour lequel le pathogène n'a pas développé de résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.